



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 98136

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le coût d'accès aux stages de formation initiale en orthophonie. D'après l'Association nantaise des futurs orthophonistes (ANFO), les étudiants en orthophonie se heurtent à des difficultés financières importantes pour financer leurs trajets vers leurs lieux de stages en raison de la surcharge des centres de formation. En un mois, un étudiant de 3ème année doit déboursier en moyenne 133,56 euros pour financer ses trajets entre son domicile et son lieu de stage. En effet, si certains étudiants trouvent des stages proches de leur domicile ou de leur lieu de formation, d'autres doivent multiplier leurs déplacements. Cela s'explique d'une part, en raison de la surcharge des lieux de stage autour des centres de formation et d'autre part, en raison de l'inégale représentation des modes d'exercice de l'orthophonie. Les orthophonistes sont par exemple très peu nombreux en structures de soin. Ces lieux de stage sont donc pris d'assaut et les étudiants les moins chanceux doivent multiplier leurs déplacements afin d'en trouver un. Par conséquent elle lui demande quelles mesures elle entend prendre pour que les étudiants en formation initiale en orthophonie ne soient plus contraints à de grosses dépenses pour accéder à un lieu de stage.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98136

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6836

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)